



Enquête de contrôle 2006.172

Rapport de l'enquête de contrôle sur la manière dont le SGRS a suivi la campagne électorale en République démocratique du Congo (RDC) au cours du premier semestre de l'année 2006

1. INTRODUCTION

Au cours du mois de mai 2006, le Comité permanent R a eu son attention attirée par le ton alarmiste de certains articles de presse faisant état d'un climat de tension exacerbé dans la capitale congolaise, à la veille des élections présidentielles fixées le 30 juillet 2006. Selon certains, cette situation n'était pas sans rappeler « le climat délétère qui régnait au Rwanda en mars 1994, à la veille du génocide ».

Cette évocation dramatique ne pouvait laisser le Comité permanent R indifférent puisque à cette époque, on évoquait la possibilité qu'un contingent militaire belge participe à l'opération EUFOR en République démocratique du Congo (ci-après : la RDC).¹ Le SGRS préparait-il correctement cette mission ou allait-on revivre le même scénario qu'au Rwanda en avril 1994? ²

2. OUVERTURE DE L'ENQUÊTE DU COMITÉ PERMANENT R

Initialement, le Comité permanent R n'avait pas l'intention d'ouvrir une enquête de contrôle. A titre d'information, le Comité permanent R voulait simplement demander au SGRS de lui exposer la situation au Congo. L'objectif était de savoir si le SGRS disposait d'informations confirmant, infirmant ou relativisant la situation tendue telle que décrite par la presse et si le service en avait averti les autorités compétentes : le ministre de la Défense nationale, le ministre des Affaires

¹ A cette date en réalité, quatre drones de l'armée belge avaient déjà été embarqués à Zeebrugge à destination du Congo mais la nouvelle ne fut annoncée officiellement que le 28 mai 2008.

² COMITÉ PERMANENT R, *Rapport d'activités 1996*, 120-137, « rapport de l'enquête de contrôle sur l'efficacité et la collaboration des services de renseignement à propos des événements du Rwanda »

étrangères, les autorités européennes, d'autres autorités nationales étrangères et internationales, ...

Un briefing a été demandé et programmé pour le 23 mai 2006. Cependant, ce jour même, le SGRS a fait savoir au Comité permanent R que le ministre de la Défense ne l'avait pas autorisé à tenir le briefing demandé aussi longtemps que l'ouverture d'une enquête ne lui était pas notifiée conformément à l'article 43 L. Contrôle.

Le Comité permanent R a donc décidé sur-le-champ d'ouvrir une enquête de contrôle et d'en informer immédiatement l'ancien ministre de la défense, André Flahaut ainsi que la présidente du Sénat de l'époque, Anne-Marie Lizin. Ce même jour, une apostille a été adressée par le Comité permanent R au chef du service d'Enquêtes R.

Le briefing prévu a donc bien eu lieu le 23 mai 2006, dans les locaux du SGRS. Le Comité permanent R a demandé comment le SGRS suivait les événements au Congo et quelle était son analyse de la situation pré-électorale dans ce pays en général, de la situation sécuritaire à Kinshasa en particulier. Le Comité permanent R voulait également savoir à qui et comment le SGRS communiquait ses propres analyses et renseignements concernant cette situation.

Le présent rapport porte sur le suivi de la situation au cours du premier semestre de l'année 2006.

3. CONTEXTE POLITIQUE ET MILITAIRE DANS LEQUEL LA MISSION BELGE AU CONGO DEVAIT SE DÉROULER

3.1. LA SITUATION TEL LE QUE RELATÉE PAR LA PRESSE BELGE ET INTERNATIONALE

Un article du quotidien *Le Soir*³ de la journaliste belge Colette Braeckman faisait état d'un climat de tension exacerbé dans la capitale congolaise, attisé par la guerre médiatique que se livraient les candidats à la présidence, six semaines avant le scrutin. Selon l'article, les propos haineux foisonnaient dans la presse et trois chaînes privées avaient été suspendues par la « Haute Autorité des Médias » (HAM). Colette Braeckman écrivait encore : *“Dans la presse écrite, les dérives sont quotidiennes, elles ont des relents de haine ethnique, de xénophobie, et rappellent même parfois le climat délétère qui régnait au Rwanda en mars 1994, à la veille du génocide.”*

³ BRAECKMAN C., “Un vent mauvais sur la campagne - Les Belges focalisent la rancœur de certains journaux. Louis Michel pris pour cible. Tous les coups semblent permis”, *Le Soir*, 19 mai 2006

Selon la journaliste, la Belgique n'était pas épargnée : *“Une feuille distribuée sous le manteau, l'Interprète, assure que les belges vivant en RDC auraient été convoiés à rentrer au bercail à partir du 31 mai et que le 'gros barbu' Louis Michel veut 'faire rattraper le temps perdu à la Wallonie en misant sur les richesses congolaises.”* Un journal congolais publiait *“des textes assurant qu'obnubilés par le mercantilisme et la “négrophobie”, les Belges remuent le poignard dans nos plaies”,* faisant de Louis Michel *“un autre Léopold II qui voudrait faire du Congo un protectorat au profit des requins étrangers.”* Selon la journaliste, cette campagne sur fond de délation et de haine pourrissait le climat à Kinshasa et n'était guère de bonne augure pour l'après élection puisque l'on pouvait douter du fair-play qu'adopteraient les perdants.

Le 24 mai 2006, Colette Braeckman ajoutait : *« La violence des affrontements écrits et verbaux, qui mettent aux prises les partisans de Joseph Kabila et ceux de Jean-Pierre Bemba, annonce déjà des temps difficiles, non pas avant le premier tour, mais entre le premier et le deuxième scrutin »*⁴. Le 26 mai 2006, le journal *Le Monde* prédisait aussi : *« La campagne électorale sera violente et sale »*⁵.

L'attention des médias au cours du premier semestre 2006 à propos de la situation sécuritaire en RDC se portait aussi sur :

- les affrontements militaires dans l'Est du pays ; en mai et juin 2006, plusieurs opérations militaires communes sont menées par les casques bleus des Nations-Unies et l'armée congolaise contre les milices rebelles de l'Ituri ; on déplore de nombreux morts ;
- le pillage des ressources naturelles du pays par des firmes étrangères ;
- des mouvements d'armes illicites, tant à l'intérieur qu'à destination de la RDC en violation avec l'embargo imposé par les Nations Unies ;
- la présence d'enfants soldats dans des milices armées ;
- l'impréparation de l'armée congolaise et des brigades intégrées ;
- des violences sanglantes dans le Kivu, le nord Katanga et en Ituri ;
- des violences physiques commises contre des civils par des membres des forces de sécurité qui, faute d'être payés, se payaient sur la population ; on parle de confier le paiement des soldes des militaires à d'autres que la hiérarchie militaire ;
- le climat de tension et de nervosité qui régnait dans le pays et dans la capitale ;
- les manifestations organisées par les leaders de l'opposition au président Kabila ;
- les violentes répressions de ces manifestations à Kinshasa et à Matadi sur ordre du ministre de l'Intérieur ;
- le grand nombre de personnes blessées ou tuées lors de ces manifestations ;
- des arrestations d'opposants et de ressortissants étrangers ;
- des rumeurs de coup d'État ;
- des voyages de membres du gouvernement belge au Congo ;

⁴ BRAECKMAN, C., *“La congolité s'invite au débat”, Le Soir, 24 mai 2006.*

⁵ TURQUOI, J.-P., *“Au Congo - Kinshasa, la campagne électorale débute dans un climat détestable”, Le Monde, 26 mai 2006.*

- les difficultés matérielles auxquelles se heurtaient l'organisation du scrutin ;
- des appels lancés au boycott et au report de élections.

3.2. LES MISSIONS DE LA MONUC ET DE L'EUFOR EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

La *Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratiques du Congo* (MONUC) a été créée le 30 novembre 1999 par la Résolution 1291⁶ du Conseil de Sécurité de l'*Organisation des Nations Unies* (O.N.U.) suite aux Accords de Lusaka organisant la transition démocratique en République démocratique du Congo. Ces accords devaient mettre un terme à la guerre civile qui ensanglantait le pays depuis plusieurs années.

La MONUC est jusqu'à présent l'une des plus importantes missions de maintien de la paix de l'ONU. Elle est également la plus coûteuse avec un budget annuel de près de 1 milliard de dollars US. Son mandat s'est reparti en quatre phases : la première phase axée sur l'application des Accords de cessez-le feu de Lusaka; la seconde phase sur le suivi de toute violation à travers les canaux appropriés; la troisième phase sur le processus du DDRR (désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion des miliciens) et la quatrième phase sur l'organisation d'élections crédibles en RDC.

Le mandat de la MONUC est placé sous le Chapitre VII de la Charte de l'ONU. Il l'autorise à utiliser tous les moyens nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans les zones de déploiement de ses unités, pour dissuader toute tentative de recours à la force qui menacerait le processus politique, de la part de tout groupe armé, étranger ou congolais notamment les ex-FAR⁷ et Interahamwés⁸, et pour assurer la protection des civils sous la menace imminente de violences physiques.

Au cours de l'année 2006, la communauté internationale a entrepris de nombreux efforts pour aider le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) à assurer le succès des élections dans la sécurité. Les élections nationales étaient initialement prévues pour la fin du mois de juin 2006 mais le premier tour des élections présidentielles a eu lieu le 31 juillet 2006. La Communauté internationale était préoccupée par la possibilité d'une éruption de violence avant, pendant ou après les élections que les Forces armées de la RDC ne seraient pas capables de contenir.

Le 27 avril 2006, le Conseil de l'Union européenne a décidé d'envoyer une force militaire en République démocratique du Congo baptisée « EUFOR RD Congo »⁹.

⁶ Résolution 1291 (2000) adoptée par le Conseil de Sécurité en sa 4104^{ème} séance, 24 février 2000

⁷ FAR (Forces Armées Rwandaise) : armée nationale de Rwanda du 1960 jusqu'au génocide en 1994.

⁸ Interahamwe (Kinyarwanda): organisation paramilitaire Hutu en Rwanda

⁹ Action commune n° 2006/319/PESC du 27 avril 2006, *Journal Officiel*, L 116, 29 avril 2006.

Ce faisant, l'Union européenne répondait à l'invitation que lui avait adressée le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 25 avril 2006¹⁰ de contribuer à la sécurisation des élections congolaises dont le premier tour devait se dérouler le 30 juillet 2006. Ce mandat s'inscrivait dans le cadre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La mission d'EUFOR RDC était d'appuyer les 17.600 Casques bleus de la MONUC, déjà déployés au Congo pour lui permettre de faire face à une escalade éventuelle de la violence en période électorale.

Le soutien d'EUFOR RDC à la MONUC devait être apporté dans les domaines suivants ¹¹ :

- capacité d'extraction limitée de ressortissants : la force européenne n'avait pas vocation de procéder à des opérations d'évacuation importantes ;
- sécurisation de l'aéroport de Kinshasa.

Le commandement de la mission a précisé qu'en cas de troubles, l'EUFOR RDC n'était censée intervenir qu'en dernier ressort, après la police, l'armée congolaise et la MONUC.

Cette force militaire était composée de 2000 soldats, dont 800 déployés à Kinshasa et 1200 à Libreville au Gabon. Les principaux pays fournisseurs de troupes étaient la France et l'Allemagne avec respectivement 800 et 780 hommes, l'Espagne et la Pologne avec 100 militaires chacun. La Belgique et la Suède ont envoyé 50 hommes chacune. Contrairement à la MONUC, l'EUFOR RDC ne s'est pas déployée dans les régions troublées de l'Est du Congo.

L'Union européenne s'est en outre déclarée prête à faire bénéficier, dans toute la mesure du possible, la MONUC de renseignements qui auraient été collectés par la force européenne, selon des modalités à définir.¹²

L'opération EUFOR RDC, lancée officiellement le 12 juin 2006, était autorisée pour une période s'achevant quatre mois après la date du 1^{er} tour des élections présidentielles et législatives. Cette mission s'est effectivement terminée le 30 novembre 2006. ¹³

L'Allemagne s'est associée à cette mission en fournissant notamment des hélicoptères Sikorski CH-53 destinés à effectuer des missions de surveillance, en alternance avec les drones de l'armée belge, au-dessus de la ville de Kinshasa.

¹⁰ Résolution 1671 (2006) adoptée par le Conseil de sécurité en sa 5421^{ème} séance, 25 avril 2006.

¹¹ Lettre du 28 mars 2006, adressée au Secrétaire général des Nations Unies par la Ministre des Affaires étrangères de l'Autriche au nom du Conseil de l'Union européenne.

¹² Lettre du 28 mars 2006, adressée au Secrétaire général des Nations Unies par la Ministre des Affaires étrangères de l'Autriche au nom du Conseil de l'Union européenne.

¹³ Action commune 2007/147/PESC du 27 février 2007, *Journal Officiel*, 64/44, 2 mars 2007.

Étant donné la persistance des troubles dans l'Est de la RDC, le mandat de la MONUC a été plusieurs fois prorogé ¹⁴. En juin 2008, cette mission était toujours en cours.

3.3. LA PRÉSENCE MILITAIRE BELGE EN RDC AU COURS DE L'ANNÉE 2006

L'Afrique occupe une position particulière dans le cadre de la politique étrangère de la Belgique, en particulier la République démocratique du Congo (RDC) et les pays de la région des Grands Lacs. Cette politique africaine vise essentiellement à établir des partenariats pour la paix et à décourager les dynamiques conflictuelles. Dans ce cadre, la Défense a pour tâche de se tenir prête à exécuter des opérations d'évacuations de civils (appelées NEO). Des plans d'extraction des ressortissants belges et européens vivant en RDC existent. L'Attaché de Défense (AttaDef) à Kinshasa dispose d'une liste d'occidentaux à évacuer en cas de nécessité. Dans cette perspective, deux bataillons de para commandos, ainsi que les forces spéciales, sont en alerte permanente sous préavis de 72 heures, certains de 12 heures, pour intervenir en RDC.

Suite aux recommandations de la commission Rwanda, la participation de la Belgique à des opérations de maintien de la paix était encore limitée au début de l'année 2006. De juin à septembre 2003, la Belgique a pourtant participé à l'opération Artémis, première opération militaire de maintien de la paix réalisée par l'Union européenne au titre de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD).

Ce contingent militaire européen avait pour mission de stabiliser la situation et les conditions de sécurité en Ituri.

En 2003 aussi, la Belgique a conclu un accord de partenariat avec la RDC portant essentiellement sur l'intégration des Forces armées de la RDC (FARDC). Ce partenariat inclut l'entraînement, la formation et l'équipement de brigades dites intégrées, c'est à dire de brigades rassemblant des militaires des anciennes factions belligérantes au Congo. La première de ces brigades est déployée en Ituri où elle a mission de collaborer avec la MONUC pour la stabilité de l'Est du Congo.

La Belgique soutient aussi les FARDC en lui apportant un appui en transports aériens. Elle dispense des formations académiques à des officiers congolais et participe à la réhabilitation d'écoles et de centres d'instruction des FARDC.

La Belgique participe aussi au programme « Démobilisation, désarmement et réinsertion » (DDD) ainsi qu'au projet EUSEC (dix personnes) qui aide à organiser l'acheminement de l'argent et le paiement des soldes aux soldats congolais.

¹⁴ Résolution 1711 (2006) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5541^{ème} séance, 29 septembre 2006.

La Belgique a ainsi contribué à la mission d'observation des Nations Unies en RDC en lui fournissant neuf officiers comme observateurs militaires et vingt et un civils pour le cadre administratif. Un officier supérieur remplissait la fonction de « Team Leader ».

3.4. LA CONTRIBUTION DE LA BELGIQUE AUX MISSIONS DE L'EUFOR RDC

3.4.1. Les préliminaires

Cette mission était une première pour l'armée belge depuis les conclusions de la commission Rwanda.

En février 2006, Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, faisait rapport aux commissions des Affaires extérieures de la Chambre et du Sénat sur sa mission en République démocratique du Congo. Il se déclarait réticent à la participation de la Belgique à une force d'intervention dans ce pays, s'en tenant aux conclusions de la commission Rwanda qui avait recommandé en décembre 1997 de ne plus envoyer de soldats belges dans les missions de maintien de la paix de l'ONU dans les anciennes colonies belges.

Se référant à l'opération Artémis menée en 2003, André Flahaut, l'ancien ministre de la Défense, envisageait cependant d'envoyer du personnel « *du domaine médical ou du renseignement* », en conformité avec les conclusions de la commission Rwanda précitée.¹⁵

Le 21 mars 2006, la presse belge annonce pourtant que « *la Belgique renforcerait la force européenne (EUFOR-RDC) qui a pour mission de sécuriser les élections en RDC, notamment par l'envoi d'une quarantaine de militaires dont des spécialistes du renseignement ainsi que des avions sans pilote* ».

Le 16 mai 2006, l'ancien ministre de la Défense, André Flahaut, accompagné de son chef de cabinet et du général de la force aérienne, se rend sur le site de Ndolo, l'ancien aéroport national du Congo qui constituera le quartier général de l'EUFOR-RDC.

3.4.2. Le contingent belge de la mission EUFOR RDC

La Belgique a ainsi contribué à la mission EUFOR RDC en envoyant sur place un détachement de cinquante militaires comprenant une équipe médicale et le personnel d'accompagnement de quatre drones (UAV télécommandés ou avions

¹⁵ *Doc.parl.*, Chambre, 2005-2006, CRIV 51 COM 893, 15 mars 2006, Commission de la Défense nationale.

sans pilote) d'observation. Il s'agissait de drones B-Hunter, de fabrication israélienne, qui permettaient de photographier jour et nuit.

Ces quatre UAV ont été embarqués à Zeebruges le 19 mai 2006 pour être expédiés au Congo avant même le lancement officiel de la mission EUFOR RDC¹⁶. Ces appareils, placés sous le commandement du lieutenant-colonel Vermeer, sont arrivés à Boma le 5 juin pour être stationnés sur l'ancien aéroport de Ndolo. Ils devaient devenir pleinement opérationnels à partir du 29 juillet 2006. Leur mission était de survoler la ville de Kinshasa, en alternance avec les hélicoptères allemands, afin d'y détecter des événements suspects. Il s'agissait d'une mission de renseignement et de cartographie.

Après une mission en Bosnie en 2005, c'était la deuxième fois que des appareils de ce type étaient engagés dans une véritable mission d'opérations militaires.

Selon certains articles parus dans la presse belge, l'opposition congolaise était hostile à ce déploiement présenté comme « *un carnage programmé pour tous les Congolais qui s'opposent à la recolonisation de leur pays* ». ¹⁷

A l'issue du mandat de l'EUFOR RDC, le contingent belge s'est retiré au cours du mois de décembre 2006.

4. L'ACTION DU SGRS

Le suivi de la situation en RDC a été effectué par la Division « Renseignement » du SGRS (SGRS-I).

4.1. LES RAPPORTS PRÉALABLES DU SGRS SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION EN RDC EN 2006

La division SGRS-I a fourni, au Comité permanent R et à son service d'Enquêtes, une très grande quantité de ces documents attestant de son implication intense dans le suivi des événements militaires, politiques et sociaux au Congo pendant la période pré-électorale. La plupart de ces documents étaient classifiés CONFIDENTIEL ou SECRET et leur contenu ne peut donc être révélé dans un rapport non classifié.

La division SGRS-I détermine chaque année son travail de collecte et d'analyse sur base d'un Plan directeur du renseignement (PDR). Ce document établit les

¹⁶ A cette date, la mission EUFOR RDC devait encore recevoir l'approbation du parlement allemand. Celle-ci interviendra le 1^{er} juin 2006.

¹⁷ X., « Près de 800 soldats européens à Kinshasa », *La Libre Belgique*, 4 juin 2006.

priorités du service en fonction des missions confiées aux forces armées belges à l'étranger. Compte tenu du haut niveau d'engagement de la politique étrangère de la Belgique avec la République Démocratique du Congo en 2006, ce pays occupait dès lors une priorité élevée.

En fonction de ces priorités, les bureaux d'analyse produisent aussi une série de bulletins périodiques ou ponctuels ainsi que d'autres rapports à caractère purement militaire. L'ensemble de ces rapports, la plupart rédigés en anglais, témoigne d'une connaissance approfondie aussi bien de la situation politique et sécuritaire du pays que de la situation sur le terrain.

En ce qui concerne les élections à proprement parler, les évolutions politiques ainsi que les développements de la situation ont fait l'objet d'une attention permanente et d'un suivi très détaillé au fil des jours.

Plusieurs documents d'analyses ont été consacrés à la RDC et aux élections à venir ainsi qu'aux risques sécuritaires tant pendant la période pré- que post-électorale.

4.2. ÉVALUATIONS PAR LE SGRS-I DE LA SITUATION EN RDC DANS LE COURANT DU PREMIER SEMESTRE DE L'ANNÉE 2006

Le Comité permanent R a examiné l'important volume d'informations communiquées par la division SGRS-I en se focalisant toutefois sur l'analyse de la situation sécuritaire à Kinshasa, là où le contingent belge de l'EUFOR RDC allait effectuer sa mission, et ce, pendant la période pré-électorale, (du mois de mars au mois de juin de l'année 2006).

L'évolution de la situation sécuritaire en RDC a été l'objet central de la plupart des analyses rédigées par le SGRS en 2006.

Le déroulement de la campagne électorale au Congo, sous ses différents aspects, a également retenu l'attention du SGRS. Ce service a fait état des difficultés logistiques liées à l'organisation d'élections dans un pays où l'infrastructure n'est pas toujours adaptée et des courants politiques pouvant provoquer des incidents au cours de la campagne.

En décembre 2005, le SGRS a rédigé une étude concernant la Transition et le processus électoral en RDC. Ce document expose les facteurs de risque tant sur le plan politique que sécuritaire.

Pour le SGRS, le seul garde-fou semblait être la présence et l'implication de la communauté internationale. Le SGRS soulignait aussi l'espoir d'une vie meilleure que représentaient les prochaines élections pour une majorité du peuple congolais.

En mars 2006, l'ancien ministre de la Défense André Flahaut estimait que, malgré le report des élections qui devaient avoir lieu en 2005, la situation en RDC était satisfaisante pour l'organisation du scrutin.¹⁸ « Bien sûr, quelques manifestations ont été organisées, mais j'ai l'impression que davantage des manifestations se sont déroulées à Bruxelles qu'à Kinshasa. Malheureusement, l'une ou l'autre victime a été déplorée, mais la situation était loin du bain de sang annoncé. » Et Monsieur Flahaut de lancer cet avertissement : « Il est important, dans les discussions sur l'envoi éventuel de troupes ou la participation à certaines opérations, que l'on écoute de temps en temps les militaires et les ministres de la Défense. Le jour où les choses iront bien, nous en sommes convaincus, on ne dira jamais que c'est grâce aux militaires ou aux ministres de la Défense, on dira peut-être que c'est grâce aux diplomates ou aux chefs d'État-major ou aux représentants de l'ONU. Mais le jour où les choses iront mal, ma certitude est qu'on dira alors que ce sont les ministres de la Défense qui n'ont pas suffisamment mis en garde, qui n'ont pas tiré le signal d'alarme, qui n'ont pas suffisamment été attentifs et que finalement les militaires ont mal préparé telle ou telle chose ».

Les rapports font état, dès avril 2006, du climat de tension et de nervosité qui sous-tendent la campagne électorale. Ces rapports décrivent, sans être alarmiste, des situations qualifiées selon les périodes de plus ou moins satisfaisantes à inquiétantes d'un point de vue sécuritaire. Le SGRS a toujours appelé à la vigilance en soulignant qu'une situation calme était susceptible de se dégrader très rapidement.

Les manifestations et rassemblements sont décrits avec précision et font l'objet d'analyses qui permettent de mieux comprendre les enjeux latents qui se trament et les menaces qu'ils font peser sur la sécurité.

L'ensemble des événements et faits rapportés par la presse se retrouve dans les rapports, du SGRS. Les faits y sont décrits de manière objective, précise et détaillée et en général, accompagnés de commentaires. Contrairement à la presse qui relate les faits au moment de leur actualité, les rapports militaires assurent un suivi de ces faits dans le temps.

5. APPRÉCIATION DES RAPPORTS DE LA DIVISION SGRS-I

A l'estime du Comité permanent R, les rapports sont agréablement présentés, accordant une place importante au visuel, tant dans la présentation des textes que des cartes, photographies,... Un certain pragmatisme s'en dégage également.

¹⁸ Doc.parl., Chambre, 2005-2006, CRIV 51 COM 893, 15 mars 2006, Commission de la Défense nationale.

De nombreuses illustrations (photographies, images satellitaires, cartes, schémas) facilitent la compréhension des textes et épargnent au lecteur de longues et laborieuses descriptions.

Le contenu des rapports est sobre, détaillé et précis. Les rapports consultés sont rédigés de manière neutre et objective. Le vocabulaire choisi évite tout effet de sensationnalisme.

La presse et les rapports militaires étaient-ils sur la même longueur d'onde ?

La tonalité dramatique de certains articles de presse, comparant la situation en RDC à celle du Rwanda avant le génocide d'avril 1995, a retenu l'attention du Comité permanent R et l'a amené à effectuer la présente enquête.

L'ensemble des événements et faits rapportés par la presse se retrouve dans les rapports, du SGRS. Les faits y sont décrits de manière objective, précise et détaillée et en général, accompagnés de commentaires. Contrairement à la presse qui relate les faits au moment de leur actualité, les rapports militaires assurent un suivi de ces faits dans le temps.

Les rapports militaires que le Comité permanent R a consultés décrivaient de manière moins dramatique que la presse le déroulement de la campagne électorale. Ils ne cachaient et ne minimisaient certainement pas les tensions inhérentes à ce processus. Le SGRS a toujours estimé que la situation restait sous contrôle.

Si le SGRS évoque le thème de la « *congolité* » qui a servi à alimenter les débats entre les principaux candidats en lice, ce service ne signale pas d'appel à la haine raciale, ethnique ou de comportements xénophobes, si ce n'est de manière marginale. Le SGRS a également noté l'émergence d'un sentiment « *anti-ingérence occidentale* ». Ce sentiment, renforcé depuis le déploiement de l'EUFOR, n'a cependant pas été de nature à compromettre le déroulement de cette mission.

A aucun moment de la période envisagée (mars à juillet 2006), l'évaluation de la menace n'a été portée à son niveau le plus élevé.

Jamais le rapatriement des ressortissants belges et européens vivant en RDC n'a été envisagé.

6. CONCLUSIONS

Si la mission principale du SGRS consiste à recueillir et à traiter le renseignement relatif à toute activité qui menace ou qui pourrait menacer l'accomplissement des missions des Forces armées ou la sécurité des ressortissants belges à l'étranger, le

Comité permanent R constate qu'en l'occurrence, les services d'analyse ont également produit des renseignements et analyses d'ordre socio-politique permettant une compréhension globale du contexte dans lequel cette mission devait se dérouler. Ces analyses étaient minutieuses et détaillées.

Le déroulement assez satisfaisant de la mission EUFOR RDC et des élections du 30 juillet 2006 ne paraissent pas avoir contredit ces analyses prudentes que le SGRS a effectuées sur la situation sécuritaire en RDC pendant la période préélectorale.

En ce sens, le SGRS semble avoir tiré les leçons de la dramatique expérience du Rwanda en 1995.

Une telle qualité de l'analyse ne peut toutefois se concevoir sans un personnel qualifié en nombre suffisant. Le Comité permanent R constate à cet égard que le nombre d'analystes en fonction au SGRS a été réduit de manière significative depuis la mission décrite dans le présent rapport.

Ce service ne pourra maintenir la continuité et la qualité de son travail d'analyse si les effectifs de sa section d'analyse ne sont pas ramenés au niveau de ce qu'ils étaient dans le courant de l'année 2006.

Le Comité permanent R recommande de veiller à cette situation.

*

*

*